Université de Strasbourg

La Présidente de l'Université de Strasbourg

VU les statuts de l'Université de Strasbourg,

VU les statuts du Service pour la Promotion de l'ACtion Sociale en faveur des personnels de l'Université de Strasbourg approuvés par le conseil d'administration du 8 juillet 2025,

VU l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et **au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg** pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Frédérique Berrod
Présidente

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
isabelle.kittel@unistra.fr

Décide

Article 1

Les élections générales des représentants des personnels enseignants et BIATPSS au Conseil du Service pour la Promotion de l'ACtion Sociale (SPACS) se dérouleront par voie électronique, à la même période que les élections professionnelles, **du jeudi 3 décembre au jeudi 10 décembre 2026**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège des personnels enseignants et enseignants-chercheurs : 14 sièges
- Collège des personnels BIATPSS : 14 sièges

Service des affaires juridiques et institutionnelles
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
www.unistra.fr

Article 3

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations
Lundi 5 octobre 2026	Ouverture du portail élections https://www.education-superieur-recherchejeunesse-sports.gouv.fr/electionspro2026 permettant de créer un compte électeur. Réception par les électeurs d'un mail pour se connecter à ce portail. Accès à la notice de vote générique (ne contenant pas de code de vote personnel) Ouverture du centre d'assistance au niveau de l'université – du lundi au vendredi de 9h à 17 – saji-elections@unistra.fr
	Mise en ligne des listes électorales pour l'ensemble des scrutins sur les espaces électeurs du portail. En accédant au portail élections et à son compte électeur, chaque électeur accède aux listes électorales des scrutins pour lesquels il dispose du droit de vote.
Mardi 13 octobre 2026 (et au plus tard le 2 novembre 2026)	Mise en ligne des listes électorales sur le site INTRANET de l'université et affichage à l'Institut Lebel.
Jeudi 22 octobre 2026 17h	Date limite de dépôt des **candidatures, logos et professions de foi et des noms des délégués** dans l'application Candelec ou auprès du SAJI ainsi que des **déclarations individuelles de candidature (DIC)** pour lesquelles le dépôt doit être effectué auprès du SAJI.
Vendredi 30 octobre 2026	Date limite de notification de la décision d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats auprès du délégué de liste concerné.
Lundi 2 novembre 2026	Fin du délai de correction des candidatures par les délégués de liste suite aux observations faites par l'administration
Entre les 3 et 4 novembre 2026	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi pour les scrutins de la solution de vote ministérielle
Entre le 10 octobre et le 17 novembre 2026 au plus tard	Mise à disposition sur le compte Ensap du code de vote personnel de l'agent (carte électeur) qui sera accessible jusqu'à la fin du vote, soit le 10 décembre 2026.
Mardi 17 novembre 2026 au plus tard	Date limite de mise en ligne et d'affichage des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre tiré au sort (portail élections et université).
Mercredi 2 décembre 2026	Cérémonie publique du scellement des urnes électroniques – heure déterminée par le ministère – en cours
Scrutin : du jeudi 3 décembre 2026 à 8 heures au jeudi 10 décembre 2026 à 17 heures Durant la période de vote, l'application de vote est ouverte 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs (8 h-20 h, et le samedi de 9 h à 17 h, et le 10 décembre de 8 h à 17 h 30). Cette assistance sera fermée le dimanche 6 décembre.	

Jeudi 10 décembre 2026	Clôture du scrutin (17 h tout électeur authentifié et connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture du scrutin disposant d'un délai de 30 minutes au plus pour mener jusqu'à son terme la procédure de vote). Dépouillement des scrutins et proclamation des résultats.
Jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 avant 17h	Date et heure limite d'obtention d'un code de vote par utilisation des solutions alternatives (FranceConnect ou question défi).
Vendredi 11 décembre 2026	Publication des résultats. Début du délai de recours devant la présidente de l'Université de cinq jours.

Les personnes souhaitant déposer une liste sont invitées à se faire connaitre au plus tôt auprès du SAJI (saji-elections@unistra.fr) afin que le ministère puisse leur accorder les habilitations nécessaires pour accéder à l'application Candelec.

Les candidatures (modèle annexe 1), les logos et les professions de foi doivent être déposés de manière dématérialisée à l'adresse suivante : https://candelec2026.adc.education.fr. À défaut, et à titre tout à fait exceptionnel, les délégués des listes peuvent déposer ces éléments sur support informatique auprès de :

Madame la Présidente de l'Université de Strasbourg
Service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI)
Bâtiment la Présidence
3ème étage – Bureau 3-28
20A rue René Descartes – 67084 Strasbourg Cedex.
saji-elections@unistra.fr

Les déclarations individuelles de candidature (DIC) (modèle annexe 2) doivent être déposées auprès du SAJI.

Article 4

L'élection est organisée sous la forme exclusive d'un vote électronique respectant les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment la sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin.
La conception, la gestion et la maintenance du système de vote électronique sont confiées au prestataire VOXALY DOCAPOSTE

Préalablement à la mise en place ou à toute modification substantielle de sa conception, le système de vote électronique fourni par le prestataire fait l'objet d'une expertise indépendante destinée à en vérifier la conformité.

Cette expertise est confiée au groupement solidaire CAPRIOR - ITEKIA.

Article 5

La mise en œuvre de la procédure électorale est confiée à des bureaux de vote électronique (BVE) et des bureaux de centralisation du vote électronique (BVCE).

Le bureau de vote électronique est composé, pour chaque scrutin, ainsi qu'il suit :

- Un président – Valérie GIBERT, Directrice générale des services ;
- Un secrétaire – Audrey HENNINGER, Responsable du Service des affaires juridiques et institutionnelles ;
- Un secrétaire suppléant – Damien GILSON, Directeur des ressources humaines.
- Un délégué de liste et son suppléant pour chaque candidature déposée.

Tous les bureaux de vote électronique sont rattachés à un bureau de centralisation du vote électronique. Les bureaux de vote électronique de l'université sont rattachés au bureau de centralisation du vote électronique : BCVE 3 DGRH.

La composition du bureau de vote électronique et la nomination des représentants de l'administration sont arrêtées par la présidente de l'université après le dépôt des candidatures.

Article 6

Une notice explicative de cette élection est annexée à la présente décision.

Article 7

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter du 3 novembre 2026.

La Directrice générale des services de l'Université de Strasbourg est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 28 août 2026

La Présidente

Frédérique Berrod